



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 20/160/F**

**SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2020**

**OBJET** : FINANCES

Ouverture de crédits de la section d'investissement nécessaires avant l'adoption du budget primitif 2021.

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois de décembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 11 décembre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Florence VALLI.

**Absents** : Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

**Avaient donné procuration** : Janine ZANNINI à Nathalie MAISETTI ; Paule COLONNA CESARI à Jacky AGOSTINI ; Jeanne STROMBONI à Michel GIRASCHI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA à Marie-Luce SAULI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Nathalie CASTELLI à Jean-Claude TAFANI ; Antoine LASTRAJOLI à Gérard CESARI ; Santina FERRACCI à Véronique FILIPPI ; Petru VESPERINI à Vincent GAMBINI ; Ange Paul VACCA à Grégory SUSINI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Etienne CESARI à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Le principe de l'annualité budgétaire met un terme à l'utilisation des crédits de la section d'investissement au 31 décembre de l'année, et au 31 janvier de l'année suivante en ce qui concerne les crédits de la section de fonctionnement.

Cependant, afin de permettre la continuité de l'administration communale dans la période comprise entre la fin de l'exercice précédent et le vote du budget suivant, le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L. 1612-1 a prévu la reconduction automatique partielle des crédits votés au cours de l'exercice précédent dans les conditions suivantes :

- en section de fonctionnement, l'exécutif de la collectivité territoriale est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- en section d'investissement, sur autorisation de l'organe délibérant, l'exécutif de la collectivité territoriale est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette consommables intégralement.

Il convient donc de délibérer sur l'ouverture des crédits de la section d'investissement à opérer avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite du quart des crédits de l'exercice précédent, à savoir :

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés en 2020	Crédits ouverts
Principal	20	Immobilisations incorporelles	2.013.884,69	503.471,00
	21	Immobilisations corporelles	8.630.730,03	2.157.682,00
	23	Immobilisations en cours	3.455.334,89	863.833,00
	26	Participations et créances rattachées à des participations	10.680,00	2.670,00
Assainissement	20	Immobilisations incorporelles	810.382,53	202.595,00
	21	Immobilisations corporelles	2.387.865,10	596.966,00
	23	Immobilisations en cours	3.204.523,29	801.130,00
Port de plaisance	20	Immobilisations incorporelles	249.443,40	68.237,00
	21	Immobilisations corporelles	955.897,08	361.477,00
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
Eau	20	Immobilisations incorporelles	186.501,32	46.625,00
	21	Immobilisations corporelles	2.362.678,95	590.669,00
	23	Immobilisations en cours	226.148,99	56.537,00
Parkings	20	Immobilisations incorporelles	22.472,75	5.618,00
	21	Immobilisations corporelles	2.683.543,43	670.885,00
	23	Immobilisations en cours	38.883,60	9.720,00
Transports urbains	20	Immobilisations incorporelles	2.000,00	500,00
	21	Immobilisations corporelles	305.408,30	76.352,00
	23	Immobilisations en cours	118.690,00	29.672,50

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2020 et le compte administratif 2019, adoptés le 29 juillet 2020,

Vu la décision modificative budgétaire n° 1 du budget principal adoptée le 09 novembre 2020, la décision modificative budgétaire n° 2 adoptée le 21 décembre 2020,

Vu la décision modificative budgétaire n° 1 du budget annexe du Port de Plaisance adoptée le 09 novembre 2020,

Vu la décision modificative budgétaire n° 1 du budget annexe des transports urbains adoptée le 21 décembre 2020,

Vu la décision modificative budgétaire n° 1 du budget annexe de l'eau adoptée le 21 décembre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 18 décembre 2020,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE UNIQUE :** que pour l'exercice 2021, et préalablement à l'adoption du budget primitif, il est ouvert en section d'investissement selon les modalités prévues par l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, des crédits à hauteur de :

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés en 2020	Crédits ouverts
Principal	20	Immobilisations incorporelles	2.013.884,69	503.471,00
	21	Immobilisations corporelles	8.630.730,03	2.157.682,00
	23	Immobilisations en cours	3.455.334,89	863.833,00
	26	Participations et créances rattachées à des participations	10.680,00	2670,00

Assainissement	20	Immobilisations incorporelles	810.382,53	202.595,00
	21	Immobilisations corporelles	2.387.865,10	596.966,00
	23	Immobilisations en cours	3.204.523,29	801.130,00

Port de plaisance	20	Immobilisations incorporelles	249.443,40	68.237,00
	21	Immobilisations corporelles	955.897,08	361.477,00
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

Eau	20	Immobilisations incorporelles	186.501,32	46.625,00
	21	Immobilisations corporelles	2.362.678,95	590.669,00
	23	Immobilisations en cours	226.148,99	56.537,00

Parkings	20	Immobilisations incorporelles	22.472,75	5.618,00
	21	Immobilisations corporelles	2.683.543,43	670.885,00
	23	Immobilisations en cours	38.883,60	9.720,00

Transports urbains	20	Immobilisations incorporelles	2.000,00	500,00
	21	Immobilisations corporelles	305.408,30	76.352,00
	23	Immobilisations en cours	118.690,00	29.672,50

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	13
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem of a figure on horseback, surrounded by the text 'MAIRIE DE PORTO-VECCHIO' at the top and 'CORSE DU SUD' at the bottom. The number '47' is visible on both the left and right sides of the seal.